

COMMUNE DE LA GUERINIÈRE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil quinze, le lundi deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de LA GUERINIÈRE, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Marie-France LÉCULÉE, Maire.

Date de la convocation : le 24 février 2015.

PRÉSENTS : Mme LÉCULÉE Marie-France, Mme BARANGER Valérie, M. BAUDRY Maurice, M. BONNEAU Christian, M. BOZEC Jacques, Mme CLISSON Marie-Cécile, M. CLOUTOUR Christian, M. DANO Marc, Mme DUPUY Béatrice, M. GALVAN Bruno, Mme MARY Anne-Marie, Mme MICHAUD Marie-Pierre, Mme POUPELARD Michèle, M. SOULARD Laurent.

ABSENTE EXCUSÉE : Mme Ingrid BURGAUD qui a donné pouvoir à Mme LÉCULÉE.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. Bruno GALVAN.

OBJET : concessions de cimetière : nouvelles concessions - tarifs à compter du 1^{er} avril 2015

M. SOULARD, Adjoint en charge du cimetière, rappelle les conditions d'attribution du columbarium (10 ans, 20 ans, 30 ans), et propose de modifier ces durées comme suit : 15 ans et 30 ans.

Comme convenu en commission, il propose la mise en place de « cavurne » afin d'optimiser l'espace et répondre à une demande actuelle.

Considérant qu'il conviendrait également de réviser les tarifs de concessions ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Accepte des travaux de cimetière pour la mise en place de 12 « cavurnes »,

-Accepte de fixer les durées de concessions « columbarium » à 15 ans et 30 ans,

-Fixe, à compter du 1^{er} avril 2015 :

- le prix de vente des concessions dans le cimetière communal de la façon suivante :
 - Concession de quinze ans (2 m²) : 180,00 €
 - Concession trentenaire (2 m²) : 295,00 €,
- le prix de vente des concessions « columbarium » :
 - Columbarium durée 15 ans : 768,00 € (2 urnes)
 - Columbarium durée 30 ans : 1.025,00 € (2 urnes),
- Le prix de vente des concessions « cavurne » :
 - Cavurne durée 15 ans : 1.180 € (4/5 urnes)
 - Cavurne durée 30 ans : 1.360 € (4/5 urnes).

SOUS-PREFECTURE
DES SABLES D'OLONNE

06 MARS 2015

COURRIER ARRIVE

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre tous les membres présents.
La Guérinière, le 4 mars 2015.

Le Maire,
Marie-France LÉCULÉE



Décision exécutoire
Transmis en Sous-Prefecture le - 5 MARS 2015
Affiché le 16 MARS 2015